

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION
ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOFIREC
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 euros
Siège social : Immeuble le Thélème
500 Rue Léon Blum
34000 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER 389 657 941

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 8 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le huit octobre,
A 14 Heures,

Les associés de la société dénommée « SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – SOFIREC », société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros, divisé en 50 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- La société HOLDING CC, titulaire de 22 499 parts sociales en pleine propriété, représentée par son Président, Monsieur Claude CAZES,
- Monsieur Christophe GODDYN, titulaire de 5 999 parts sociales en pleine propriété,
- La Société CG HOLDING, titulaire de 16 500 parts sociales en pleine propriété, représentée par son Gérant, Monsieur Christophe GODDYN,
- Monsieur Rémi ARBONA, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
- La Société V.S.R. HOLDING, titulaire de 1 250 parts sociales en pleine propriété, représentée par son Gérant, Monsieur Rémi ARBONA,
- Madame Marie-Claire GODDYN, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
- La Société SIDOINE, titulaire de 1 250 parts sociales en pleine propriété, représentée par sa Gérante, Madame Marie-Claire GODDYN,

AP d CC
RA AG m

- Madame Agnès PIETRERA, titulaire de 1 250 parts sociales en pleine propriété,
- La société PL HOLDING, titulaire de 1249 parts sociales en pleine propriété, représentée par sa Gérante, Madame Peggy LEFORT,
- Madame Peggy LEFORT, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude CAZES, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✦ *Démission d'une cogérante,*
- ✦ *Autorisation de cession de parts et agrément d'un nouvel associé,*
- ✦ *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Marie-Claire GODDYN de ses fonctions de cogérante de la Société à compter rétroactivement du 1^{er} octobre 2024 et décide de ne pas la remplacer, Messieurs Claude CAZES, Christophe GODDYN et Rémi ARBONA et Madame Peggy LEFORT demeurant ainsi seuls gérants de la Société à compter de cette date.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

cl ce AP
RA RCB M

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de Monsieur Clause CAZES, agissant ès qualités de Président de la société HOLDING CC, de céder à Madame Lucie CHURAS épouse CALON, née le 24 décembre 1985 à NARBONNE (11), demeurant à VENDARGUES (34740), 33 rue Paul Gauguin, 1 250 parts sociales sur les 22 499 parts sociales lui appartenant dans la Société, déclare autoriser cette cession et agréer expressément Madame Lucie CALON en qualité de nouvelle associée à compter du jour où ladite cession aura été rendue définitive.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants et les associés.

Monsieur Claude CAZES



Monsieur Christophe GODDYN



Monsieur Rémi ARBONA



Madame Marie-Claire GODDYN



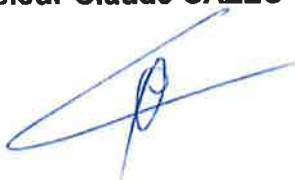
Madame Agnès PIETRERA



Madame Peggy LEFORT



Pour la société HOLDING CC
Monsieur Claude CAZES



Pour la société CG HOLDING
Monsieur Christophe GODDYN



Pour la société V.S.R.
Monsieur Rémi ARBONA



Pour la société SIDOINE
Madame Marie-Claire GODDYN



Pour la société PL HOLDING
Madame Peggy LEFORT

